Déclaration d'accessibilité

CertiLens, un produit d'ELS Formations SAS — version 1 du 06/11/2026

L'accessibilité numérique, c'est permettre à tout le monde d'utiliser un site, y compris les personnes en situation de handicap. Le RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) est la grille de contrôle utilisée en France. Cette déclaration suit le modèle prévu par le RGAA.

Elle porte sur le site CertiLens : le site public (www.certilens.fr) et l'espace connecté (app.certilens.fr).

Notre engagement

ELS Formations s'engage à rendre CertiLens accessible, en suivant le RGAA 4.1, niveau AA, sur le site public et sur tous les espaces connectés. Cet objectif guide la conception : textes lisibles, contrastes de couleurs suffisants, thèmes clair et sombre, information jamais portée par la seule couleur, navigation possible au clavier.

Un objectif de conception n'est pas une preuve de conformité. Seul un audit permet de mesurer la conformité.

Quel est l'état de conformité ?

CertiLens est non conforme au RGAA 4.1.

Aucun audit de conformité n'a encore été réalisé : en l'absence d'évaluation, le site ne peut pas être déclaré conforme, même partiellement. Ce statut sera revu dès la publication des résultats d'un audit.

Nous nous engageons à faire réaliser un audit d'ici le [date], et à publier ses résultats sur cette page.

Limite connue de la visionneuse et consultation assistée. Les documents déposés se consultent dans une visionneuse qui affiche des images de pages : elles ne permettent ni la recherche de texte, ni la lecture par un lecteur d'écran. Si vous avez besoin de consulter un document déposé dans une forme accessible, écrivez-nous (voir « Retour d'information et contact ») : dans les 5 jours ouvrés, nous organisons une consultation assistée, par une personne habilitée d'ELS Formations tenue à la confidentialité. Cette consultation est tracée comme toute consultation. Le document reste dans la plateforme.

Date d'établissement de cette déclaration : [date].

Retour d'information et contact

Vous ne pouvez pas accéder à un contenu ? Vous voulez signaler un défaut d'accessibilité ? Écrivez-nous.

- Par e-mail : [adresse e-mail]
- Par formulaire : page « Contact » du site

Précisez la page concernée et le problème rencontré. Nous vous répondons sous 5 jours ouvrés.

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant. Vous avez signalé un défaut d'accessibilité et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

Vous pouvez alors écrire au **Défenseur des droits** : formulaire en ligne sur defenseurdesdroits.fr, délégué de votre région, ou courrier gratuit à Défenseur des droits, Libre réponse 71120, 75342 Paris CEDEX 07.